

## Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2021

Présents : PELLOUX-PRAYER, Marion, MURDINET Armand, CRETE Marie, ORDENER Lorraine, DUBOIS Sabrina, SCALVINI Damien, CRON Lionel, LOUIS Amandine, CHARLY Rémy, CORBY Guy, FAVRE-NICOLIN Dimitri, ROLLAND Benoit, THYRARD Frankline, CLERC-LE-PAGE Anne

Absent : AUGUGLIARO Christophe

### SOUTIEN MORAL AU PROJET DE TIERS-LIEU PORTE PAR L'ASSOCIATION « LE CHALUTIER »

Un projet de Tiers-lieu en milieu rural est entrain de voir le jour sur le site du Centre de Convalescence, dit « Saint Catherine Labouré » suite au déménagement de l'activité de l'ADAPT sur Valence et la volonté de cession du site par l'Association Immobilière Santé Saint Vincent, propriétaire foncier pour le compte de la Congrégation des Filles de la Charité.

Lors des rencontres du P'tit Déj'baumois, datant de fin 2019 – début 2020, le devenir du Centre de Convalescence est ressorti, pour les baumois, comme une préoccupation importante. Il existe un fort attachement des habitants du territoire.

Depuis octobre 2020, un groupe de travail s'est constitué, composé de porteurs de projets, d'habitants du territoire et d'élus de la commune afin d'étudier la possibilité de voir se développer un projet de Tiers-lieu, viable économiquement parlant et répondant aux besoins du territoire.

Madame le Maire et Amandine LOUIS se retirent de la salle afin de ne pas prendre part à cette décision étant impliquées, à titre privé, dans ce projet d'association.

Après en avoir délibéré par vote à main levée de 10 « pour » et 2 « contre », **LA MUNICIPALITE DE LA BAUME D'HOSTUN** atteste soutenir moralement le projet de Création d'un Tiers-lieu en milieu rural sur le site dit du Centre Sainte-Catherine Labouré.

La municipalité reconnaît l'intérêt d'un tel projet pour son territoire et est particulièrement sensible aux valeurs que vont porter ce projet, valeurs en phase avec celles portées par la Congrégation des Filles de la Charité depuis son implantation suite au legs de la famille SIMOND qui a eu lieu le 30 mars 1950.

A ce jour, la commune n'envisage pas de s'engager financièrement sur un bien qui dépasse, de très loin, ses capacités financières mais elle continuera, comme elle l'a fait jusqu'à présent à jouer un rôle de facilitateur :

- à mettre à disposition ses salles de réunions,
- se faire le relais de la communication du Tiers-lieu à travers ses propres outils de communications si besoin et justifié par l'association,
- se faire le relais auprès des contacts/partenaires institutionnels (collectivités voisines, agglomération, services du département, de la région, l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire...),
- étudier et être garants des besoins du territoire.
- faciliter l'accès aux informations et accompagner l'association dans ses démarches d'un point de vue urbanistique.

Toujours d'un point de vue urbanistique, la municipalité a inscrit dans son nouveau PLU (approuvé d'ici peu) le changement de destination de ces bâtiments à travers un zonage Nm qui permettra de s'adapter au futur projet potentiel, Tiers-lieu ou autre, sans avoir à repasser par une modification globale du PLU plus longue et plus couteuse sous réserve que cela ne dénature ce beau site.

## **APPALACHES SPIRIT DANCE COUNTRY – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Une convention tripartite sera rédigée pour la mise à disposition de la grande salle et de la scène, le jeudi de 19h à 21h, en période scolaire uniquement, pour l'activité « Danse Country » du 9 septembre 2021 au 30 juin 2022. Une participation forfaitaire de 25 € par séance sera demandée.

## **CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CENTRE DE GESTION FPT 26 POUR LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Une convention d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » est passée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (CDG 26) pour la mise en conformité avec le règlement européen en matière de sécurité des données à caractère personnel et l'obligation de leur application dans les collectivités territoriales.

Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

La séance est clôturée par la signature des élus présents

*Prochaine séance le 29 juin à 20 h*